



MUNICIPALITE

Préavis 2016–2021 / N° 17

Demande d'un crédit de construction pour le réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes

Rolle, le 6 juin 2017

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le crédit de construction de Fr. 2'029'000.— proposé par le présent préavis a pour objectif la réalisation du réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes, entre les lignes CFF et le carrefour avec l'avenue du Jura, et la création d'un trottoir le long de la propriété du Rosey.

Ce réaménagement, rendu nécessaire par l'état de la chaussée, prépare l'avenir avec des possibilités de développement des zones constructibles le long de la route des Quatre-Communes. Il permet aussi de remplacer et de compléter les différents services existants sous la chaussée et de prévoir l'aménagement nécessaire à la mobilité douce.

1. PREAMBULE

Ce préavis fait suite au préavis 2011-2016 / N° 29, par lequel le Conseil communal avait octroyé un crédit d'étude pour le réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes. Les objectifs prévus dans ce préavis comprenaient l'ensemble des prestations du bureau d'ingénieur pour mener à bien ce projet, jusqu'à la mise en soumission et l'établissement du devis, ainsi que les procédures de demandes d'autorisation pour le réaménagement de la route des Quatre-Communes, la réalisation d'un passage sous les voies CFF et le réaménagement du carrefour entre l'avenue du Jura et la route des Quatre-Communes.

Le présent préavis prévoit effectivement le réaménagement complet de la route des Quatre-Communes, en tenant compte de la mobilité douce, le réaménagement du carrefour avec l'avenue du Jura ainsi que le remplacement et la pose de nouveaux services sous la chaussée. Actuellement, ce préavis ne prévoit toutefois pas la réalisation d'un passage sous les voies CFF pour la mobilité douce.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Après l'octroi du crédit d'étude, le projet tel que prévu dans le préavis, comprenant le passage sous les voies CFF pour la mobilité douce, a été soumis aux Services cantonaux et aux CFF pour examen préalable, ceci en mars 2014. A la suite de cet examen, des compléments d'étude ont été nécessaires ou demandés par les différents Services cantonaux et les CFF.

Ceci a abouti à un complément d'examen préalable en mars 2016, qui a été transmis aux Services cantonaux et qui ne prévoyait plus le passage sous les voies CFF. En effet, il s'est avéré assez rapidement que le coût généré par le passage sous voies, initialement supporté uniquement par la Commune de Rolle, n'était pas envisageable. Ce surcoût est en partie généré par des prestations CFF considérables en lien avec l'importance de la ligne sous laquelle est posé le passage sous voies. Ce complément d'examen comprenait aussi toute une série de relevés d'arborisation le long de la route des Quatre-Communes, exigés par le Service cantonal concerné.

A la suite de ce complément d'examen, le dossier a fait l'objet d'une enquête en septembre 2016. Au terme de celle-ci, le Canton a exigé qu'une convention soit signée avec les propriétaires de la parcelle N° 386 à l'Ermitage, prévoyant la replantation des arbres situés dans le cordon boisé partiellement touché par les travaux.

Aujourd'hui, le projet qui vous est soumis a reçu l'aval de l'ensemble des Services cantonaux et des propriétaires concernés pour les travaux, et une convention a été signée avec les propriétaires de la parcelle N° 386 au sujet des différentes emprises et de la replantation du cordon boisé.

Ce projet ne prévoit pas, en l'état, le passage sous les voies CFF, mais ce dernier vous sera soumis par un autre préavis, puisqu'il s'avère que ce passage, aujourd'hui, fait partie des mesures d'agglomération du Grand-Genève et peut être subventionné, à ce titre, d'une façon relativement importante. A cela s'est ajoutée la problématique du passage des différents services sous les voies CFF qui ont eu des exigences, là aussi, très importantes pour effectuer ces travaux.

En effet, initialement, les travaux de pose des services que sont les collecteurs, les conduites de gaz, la conduite d'eau ainsi que ceux de la Romande Energie, de Swisscom et du télé-réseau étaient intégrés aux travaux de réalisation du passage sous voies CFF, par l'exécution d'une fouille en tranchée.

Cette solution ayant été abandonnée au vu des contraintes émises par les CFF, nous avons été contraints d'envisager la réalisation du passage de ces services sous les voies CFF selon une autre solution, à savoir par microtunneliers. Ces derniers seraient composés de 2 tubes de 1.20 m de diamètre, permettant le passage de l'intégralité des services.

En résumé, le devis initial du passage sous les voies CFF, avec un passage inférieur pour la mobilité douce et une fouille pour le passage des services, a été devisé à Fr. 3'500'000.— environ, une solution qui n'a pas été retenue au vu du coût important à charge de la Commune. La solution du passage uniquement des services sous les voies CFF, à l'aide de microtunneliers et sans nouveau passage pour la mobilité douce, a été devisé à hauteur de Fr. 2'600'000.—. Là aussi, le montant est intégralement à charge de la Commune. A noter que ces deux devis comprennent la réfection complète de la chaussée, jusqu'à et y compris le carrefour avec l'avenue du Jura.

Pour les raisons citées plus haut, le préavis soumis aujourd'hui à votre approbation ne comprend que la réfection de la route des Quatre-Communes, depuis l'amont des voies CFF, jusqu'à et y compris le carrefour avec l'avenue du Jura. Le passage sous voies des services et de la mobilité douce, tenant compte de la subvention évoquée ci-dessus, vous sera soumis par l'intermédiaire d'un nouveau préavis.

3. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Sur le tronçon entre l'amont du passage inférieur existant sous les voies CFF et le carrefour avec l'avenue du Jura, la chaussée sera entièrement réfectionnée, un trottoir sous toute sa longueur sera réalisé et des bandes cyclables sont prévues. Le projet prévoit :

- la mise en séparatif ;
- la pose de deux conduites de gaz, une de distribution basse pression (22-25 mbar), l'autre de distribution moyenne pression (380 mbar) permettant de sécuriser, à terme, l'alimentation des consommateurs rollois ;
- la réalisation d'un soutènement sous l'accès à la parcelle N° 386 ;
- la modification du carrefour avec l'avenue du Jura et une modification des priorités (maintien de la situation actuelle ;
- mise en place lors des travaux de la Grand-Rue ;
- le remplacement des feux au droit du passage inférieur sous les voies CFF pour finaliser le remplacement des feux, tels que ceux déjà réalisés à l'avenue de la Gare et au carrefour entre la route de Genève et la route de Gilly, et ceci pour permettre le passage prioritaire des bus ;
- le gabarit de la route est prévu pour une circulation bidirectionnelle, de deux voies de 3 m avec une bande cyclable de 1.25 m des deux côtés ;
- le trottoir situé le long de la propriété du Rosey aura une largeur de 1.65 m au minimum ;
- un collecteur d'eaux usées sera posé en remplacement du collecteur existant et aura un diamètre de 35 cm. Il permettra, à terme, de raccorder les éventuels développements pouvant encore se réaliser sur la parcelle du Rosey ou de l'Ermitage ;
- pour le collecteur d'eaux claires, il en est de même, mais ce dernier aura un diamètre de 60 à 90 cm afin de garantir l'évacuation des eaux à long terme, tenant compte des augmentations d'intensité de pluie et de l'éventuel développement des zones évoquées ci-dessus.

Un éclairage public sera posé le long de cette artère. Les autres services concernés par ces travaux, à savoir le SIDERE, la Romande Energie, Swisscom et Cablecom, procéderont aussi au remplacement ou à la pose de nouvelles conduites sous cette chaussée. Les emprises que génèrent ces travaux ont été discutées avec les propriétaires. Le propriétaire de la parcelle N° 356 (Etablissement du Rosey SA) cède à la Commune l'emprise de 108 m² sans contrepartie. Le mur longeant la propriété du Rosey est un mur historique qui appartient à la parcelle N° 386. Ce dernier n'est pas modifié par les travaux. L'emprise sur la parcelle N° 386 « A l'Ermitage » s'annule puisqu'il a été possible, dans le cadre de l'élaboration du projet, de restituer des surfaces permettant d'avoir un résultat nul.

Concernant l'abattage partiel du cordon boisé, il a fait l'objet d'une attention toute particulière qui a abouti à une convention avec les propriétaires, qui ont accepté que cet abattage et que la compensation soient réalisés sur leur parcelle et le long de la chaussée, comme le cordon boisé existe actuellement. Il n'y a, là non plus, aucune compensation financière.

Le long de la parcelle N° 386 « A l'Ermitage », un mur de soutènement sera réalisé afin d'éviter toute modification du chemin existant sur la parcelle qui aurait entraîné des emprises plus importantes, qui n'auraient pas pu être compensées.

4. ASPECT FINANCIER

Les travaux de génie civil ont fait l'objet d'un appel d'offres, selon le marché public, auprès des entreprises intéressées. Le devis ci-dessous est basé sur ce retour de soumissions.

Le devis total pour l'aménagement de la route des Quatre-Communes et le remplacement des services se présente comme suit :

Travaux :

1. Travaux en régie	Fr. 27'000.—
2. Installation de chantier	Fr. 58'000.—
3. Démolitions et démontages	Fr. 97'000.—
4. Constructions de réseaux enterrés	Fr. 46'000.—
5. Fouilles et terrassements	Fr. 330'000.—
6. Pavages et bordures	Fr. 87'000.—
7. Chaussées et revêtements	Fr. 220'000.—
8. Canalisations et évacuations des eaux	Fr. 332'000.—
9. Construction en béton coulé sur place	Fr. 29'000.—
10. Appareillage conduites gaz	Fr. 100'000.—
11. Eclairage public	Fr. 60'000.—
12. Marquage	Fr. 8'000.—
13. Signalisation verticale et horizontale	Fr. 10'000.—
14. Signalisation lumineuse	Fr. 80'000.—

Total HT

Fr. 1'484'000.—

Frais annexes :

1. Frais administratifs et techniques	Fr. 195'000.—
2. Ecoscan	Fr. 10'000.—
3. Géomètre	Fr. 40'000.—

Total HT

Fr. 245'000.—

Récapitulation :

1. Travaux	Fr. 1'484'000.—
2. Frais annexes	Fr. 245'000.—
3. Divers et imprévus (10 %)	Fr. 150'000.—

Total HT

Fr. 1'879'000.—

TVA (8 %)

env.

Fr. 150'000.—

Total TTC

Fr. 2'029'000.—

Répartition des coûts :

- Conduites de gaz	Fr. 295'000.—
- Collecteurs EC/EU	Fr. 665'000.—
- Chaussée, trottoir, mur, éclairage public, etc.	Fr. 1'069'000.—

Total TTC

Fr. 2'029'000.—

* * * * *

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2016-2021 / N°17 de la Municipalité du 6 juin 2017,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte le principe de l'aménagement de la route des Quatre-Communes, entre l'amont des voies CFF du passage inférieur des voies CFF, y compris le carrefour avec l'avenue du Jura, tel que mis à l'enquête publique du 8 octobre au 6 novembre 2016.
2. Autorise la Municipalité à entreprendre la construction de cet aménagement selon le projet mis à l'enquête.
3. Autorise la Municipalité à amortir les coûts des travaux de la manière suivante :
 - a. Fr. 295'000.— à imputer au compte N° 8300.5040.9 « Réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes, pose de deux conduites de gaz », à amortir sur 30 ans.
 - b. Fr. 665'000.— à imputer au compte N° 4600.5040.5 « Réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes, remplacement du collecteur EC/EU » à amortir sur 30 ans.
 - c. Fr. 1'069'000.— soit le solde, à imputer au compte N° 4300.5010.19 « Réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes, travaux de chaussée, trottoir, mur, éclairage public, etc. » et à amortir sur une période de 30 ans.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 6 juin 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Denys Jaquet



Le Secrétaire

Pascal Petter

1^{ère} séance avec la commission ad hoc : lundi 26 juin 2017 à 19h.00 – salle Chinet

Municipal délégué : M. Cédric Echenard



Crédit d'investissement

Préavis no : 17 2016-2021 Montant : Fr. 2'029'000

Objet : Réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatres-Communes

Estimation des charges financières annuelles

Amortissement	Année 30	Fr. 2'029'000	Fr. 67'633
Intérêts	Taux moyen 1.24%		25'160
Coût total annuel estimé			Fr. 92'793

Situation financière au 30.04.2017	31.12.2015	31.12.2016	30.04.2016	
Plafond d'endettement				
Endettement	Fr. 3'928'547	Fr. 5'027'264	Fr. 2'242'642	
	Fr. 13'000'000	Fr. 22'642'230	Fr. 22'401'823	
	Fr. 23'680'000	Fr. 19'375'000	Fr. 1'893'300	
			Fr. 19'235'000	
Total endettement	Fr. 40'608'547	Fr. 47'044'494	Fr. 45'772'765	Fr. 51'000'000.00

Préavis en cours :				
(2011-2016)				
Préavis 62 :		Fr. 10'507'000		Fr. 45'772'765
Demande de crédit de construction de construction pour l'extension et la rénovation du Port Ouest.				
Droit de boucle de Fr. 2'018'200. --.		-2'018'200		Fr. -12'000'000
Montants versés à ce jour :		-4'436'593		Fr. -5'000'000
Demande de crédit de construction pour l'assainissement du chauffage et de la production d'eau chaude (Grand-Rue 43).				
Préavis 74 :		205'000		Fr. 10'541'738
Montants versés à ce jour :		-189'851		
Préavis 81 :		141'000		
Crédit d'étude rénovation bâtiment "La Débridée"		-141'000		
Montants versés à ce jour :		95'000		
Préavis 89 :		-95'000		
Remplacement de la balayouse-aspiratrice				
Montants versés à ce jour :				
(2016-2021)				
Préavis 7 :		1'639'000		
Rénovation du bâtiment dit "La Débridée"		-365'042		
Montants versés à ce jour :		81'424		
Préavis 15 :		90'000		
Crédit de construction UAPE		90'000		
Préavis 16 :		2'029'000		
Crédit complémentaire aménagement extérieur Martinet		3'000'000		
Préavis 17 :				
Réaménagement tronçon intermédiaire route des Quatres-Communes				
Préavis anciens : Non dépensés (estimation) :				

Total des préavis en cours		Fr. 10'541'738		
-----------------------------------	--	-----------------------	--	--